



TRAME INDICATIVE DU DOSSIER DE PRÉSENTATION DE VOTRE COMMUNE POUR LE PASSAGE DU JURY RÉGIONAL DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le dossier de présentation de la commune est un document qui doit apporter au jury des éléments de connaissance sur la commune afin de l'aider à comprendre son contexte, les ambitions municipales et la stratégie d'intervention. Il ne s'agit pas de produire un document exhaustif qui précise les actions menées dans chaque critère mais de produire un dossier synthétique qui explique en quelques pages la démarche engagée.

1. Fiche d'identité

Présentez de manière synthétique le **contexte** de la commune sous les aspects suivants :

- géographique (altitude, climat, sol...)
- culturel (histoire, patrimoine, architecture, caractéristiques identitaires)
- économique (tissu économique, touristique, agricole...)
- social (tissu social, type de population...).

L'accent devra être mis sur le contexte paysager, naturel et végétal de la commune.

 $\widehat{\mathbb{H}}$ ASTUCE : intégrer au dossier une carte ou une photo aérienne de la commune.

2. Présentation de la démarche de valorisation environnementale

- Les motivations pour l'obtention du label : Présentez les motivations qui vous amènent à candidater pour l'obtention ou le maintien du label Villes et Villages Fleuris.
- Objectifs de la démarche et stratégie mises en œuvre : Présentez les objectifs et orientations de la démarche et expliquez brièvement de quelle manière vous la mettez en œuvre (identification des besoins et de la demande sociale, principaux axes de travail, stratégie de végétalisation et de fleurissement, identification des modes de gestion...).

3. Acteurs et ressources mobilisés

Présentez succinctement les ressources affectées à la démarche, qu'elles soient humaines (effectifs et compétences, bénévoles, partenaires, actions de formation) et budgétaires (investissements et fonctionnement).

4. Animation et promotion de la démarche

Il s'agit ici de présenter les actions qui permettent de sensibiliser et de mobiliser les habitants et les partenaires (associations, services municipaux, autres gestionnaires de l'espace public...) mais également celles qui assurent la promotion du territoire et du label auprès des touristes.

5. Mise en œuvre

- Le patrimoine végétal et le fleurissement : Présentez la démarche globale d'embellissement par le végétal (sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année). Présentation succincte de la trame pérenne (arbres, arbustes, vivaces et couvre-sols) et saisonnière (plantes à massif annuelles et bisannuelles). Présentez les techniques d'entretien du patrimoine végétal. Expliquez votre stratégie de fleurissement à l'échelle de l'ensemble de la commune et sa mise en œuvre dans les différents lieux.
- **Gestion environnementale des espaces verts**: Présentez la manière dont la commune gère son patrimoine paysager et végétal à travers un plan de gestion des espaces verts. Mettre en avant les actions en faveur de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles (sol, eau, intrants, déchets verts, énergie).
- Qualité du cadre de vie et de l'espace public : Présentez les actions en faveur de la qualité du cadre de vie : réglementation sur la publicité et les enseignes, rénovation des façades, effacement des réseaux, intégration du mobilier urbain, prise en compte des nuisances sonores, qualité de la voirie et des circulations, propreté